



APPEL À PROJETS **SEQUOIA**



FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS DES COLLECTIVITÉS



PÉRIMÈTRE : France



PORTEUR / INSTRUCTEUR : FNCCR



DATE D'OUVERTURE : 9 novembre 2021
DATE DE CLÔTURE : 28 janvier 2022



BÉNÉFICIAIRES : Collectivités locales, opérateurs d'Etat culturels, EPCI, sociétés publiques, ALEC...



CO-FINANCEURS : Fournisseurs d'énergies «obligés» avec les Certificats d'économie d'énergie.



NATURE DE L'AIDE :
Subvention pour les études et l'accompagnement de projets de rénovation énergétique

L'APPEL À PROJETS (AAP) SEQUOIA LANCÉ PAR LE PROGRAMME ACTEE VISE À ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES DANS LEURS PROJETS DE RÉNOVATION DE LEURS BÂTIMENTS PUBLICS.

L'AAP Sequoia vise à répondre aux exigences d'efficacité et de rénovation des bâtiments publics de tous type, en dehors des équipements aquatiques et des bâtiments culturels qui sont visés par d'autres outils du programme ACTEE.

Ainsi, en cohérence avec les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire, le programme ACTEE accompagne les projets de rénovations et de réhabilitation des bâtiments lorsqu'ils concourent à :

- Définir les bonnes pratiques et améliorer les performances énergétiques des bâtiments ;
- S'engager dans une démarche de transition énergétique locale en faveur du climat ;
- Renforcer la valeur patrimoniale de la collectivité ;

- Améliorer les conditions d'accueil des usagers et la qualité du service public ;
- Maîtriser les charges de fonctionnement.

Le programme ACTEE finance notamment les diagnostics, les études, l'instrumentation et l'accompagnement des travaux réalisés par les collectivités.

Cette troisième et ultime édition de l'AAP Sequoia apporte par ailleurs un bonus aux études de confort d'été passif, aux équipements aidant la production et distribution d'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'aux conversions vers des énergies décarbonées des bâtiments chauffés au fioul.

Les acteurs locaux sont invités à candidater en se regroupant à l'échelle d'un territoire, afin de présenter une dynamique mutualisée et ambitieuse.

POUR CANDIDATER, LES COLLECTIVITÉS ET LEURS PARTENAIRES DOIVENT FORMER UN GROUPEMENT À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

Avec ACTEE, déclenchez des projets de rénovation

Le programme ACTEE vise la massification des opérations d'amélioration énergétique des bâtiments publics en permettant d'impulser les projets.

Entre 2020 et 2023, différents appels à projets se succèdent pour apporter une aide aux porteurs de projets déclinée en plusieurs axes :

- Des mécanismes de financements d'actions pour faire émerger et construire un projet (études, ressources humaines, outils et équipements de suivi, maîtrise d'œuvre) ;
- Une assistance opérationnelle sur les enjeux techniques, financiers et juridiques des projets notamment avec la numéro vert 0 800 724 724 ;
- Des ressources mises à disposition des collectivités (MOOC, guides et fiches thématiques, cahiers des charges...);

ACTEE VOUS APORTE UN FINANCEMENT POUR :



l'embauche d'économ(e)s de flux



la réalisation d'audits et l'élaboration de stratégies pluriannuelles



l'acquisition d'outils de mesure



la maîtrise d'œuvre

TAUX D'AIDE ET PLAFONNEMENT (MONTANTS HT) DE L'AAP SEQUOIA (3)

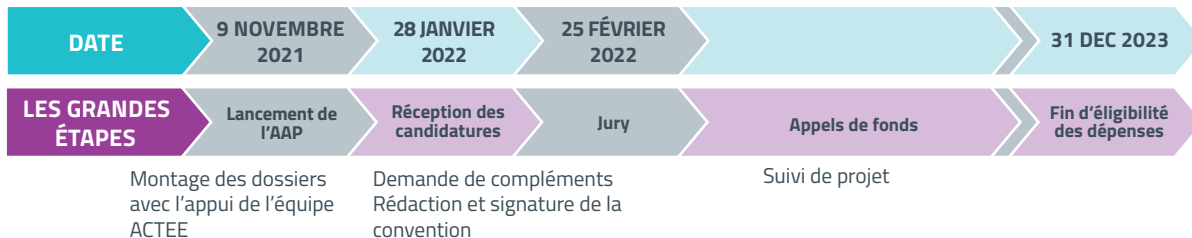
LOT	Taux de base	Bonification de l'axe des études techniques
LOT 1 RESSOURCES HUMAINES	Taux d'aide de 50 %, plafonné à 90 000 € HT par membre du groupement	Rafraîchissement passif/confort d'été ou
LOT 2 OUTILS DE SUIVI	Taux d'aide maximal de 50 % ⁽¹⁾ Plafond commun de 20 000 € HT par membre du groupement	Substitution fioul vers une énergie décarbonée ou
LOT 3 ETUDES TECHNIQUES	Taux d'aide de 50 %, plafonné à 70 000 € HT par membre du groupement	Optimisation énergétique des installations de traitement de l'eau potable et de traitement des eaux usées ou pluviales (bâtiments et process)
LOT 4 MAÎTRISE D'ŒUVRE	Taux d'aide maximal de 30 % du montant global du lot 3 « études techniques » plafonné à 30 000 € HT par membre du groupement. ⁽²⁾	= Prime de 10 000 € par membre du groupement
PLAFOND TOTAL D'AIDE PAR MEMBRE*	250 000 € HT, plafonné à 800 000 € HT pour l'ensemble des membres*.	

* du groupement

⁽¹⁾ Sauf pour les outils de télé gestion télé relève, taux maximal de 20 %

⁽²⁾ L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action

Calendrier de l'appel à projet Sequoia (3)



L'APPEL À PROJETS EST OUVERT JUSQU'AU 28 JANVIER 2022

N'HÉSITÉZ-PAS À CONTACTER L'ÉQUIPE ACTEE POUR PRÉPARER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER DE CANDIDATURE



FNCCR
20 bd de Latour-Maubourg 75007 PARIS
actee@fnccr.asso.fr

ACTEE



0 800 724 724

Service et appel gratuits

www.programme-cee-actee.fr

DU LUNDI AU VENDREDI 10H-12H / 14H-16H



Avec le concours de :



Les co-financeurs du programme ACTEE :

